

PÔLE SANTÉ THAU EVRE ET LOIRE

LIVRET D'ACCUEIL

ici, nous sommes membres du

NOUS TRAVAILLONS ENSEMBLE...

AVEC VOUS !

PARLONS-EN !

PÔLE SANTÉ
Thau Evre & Loire

★ REGROUPEMENT
DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ
DU TERRITOIRE DE MAUGES-SUR-LOIRE

et il y a
aussi le site !

Table des matières

Page

2

Pôle Santé Thau Evre et Loire

Page

3 - 4

Le fonctionnement

Page

5 - 6

Le projet de santé

Page

7 - 8

Le travail en équipe

Page

9

Ressources et indemnisation

Page

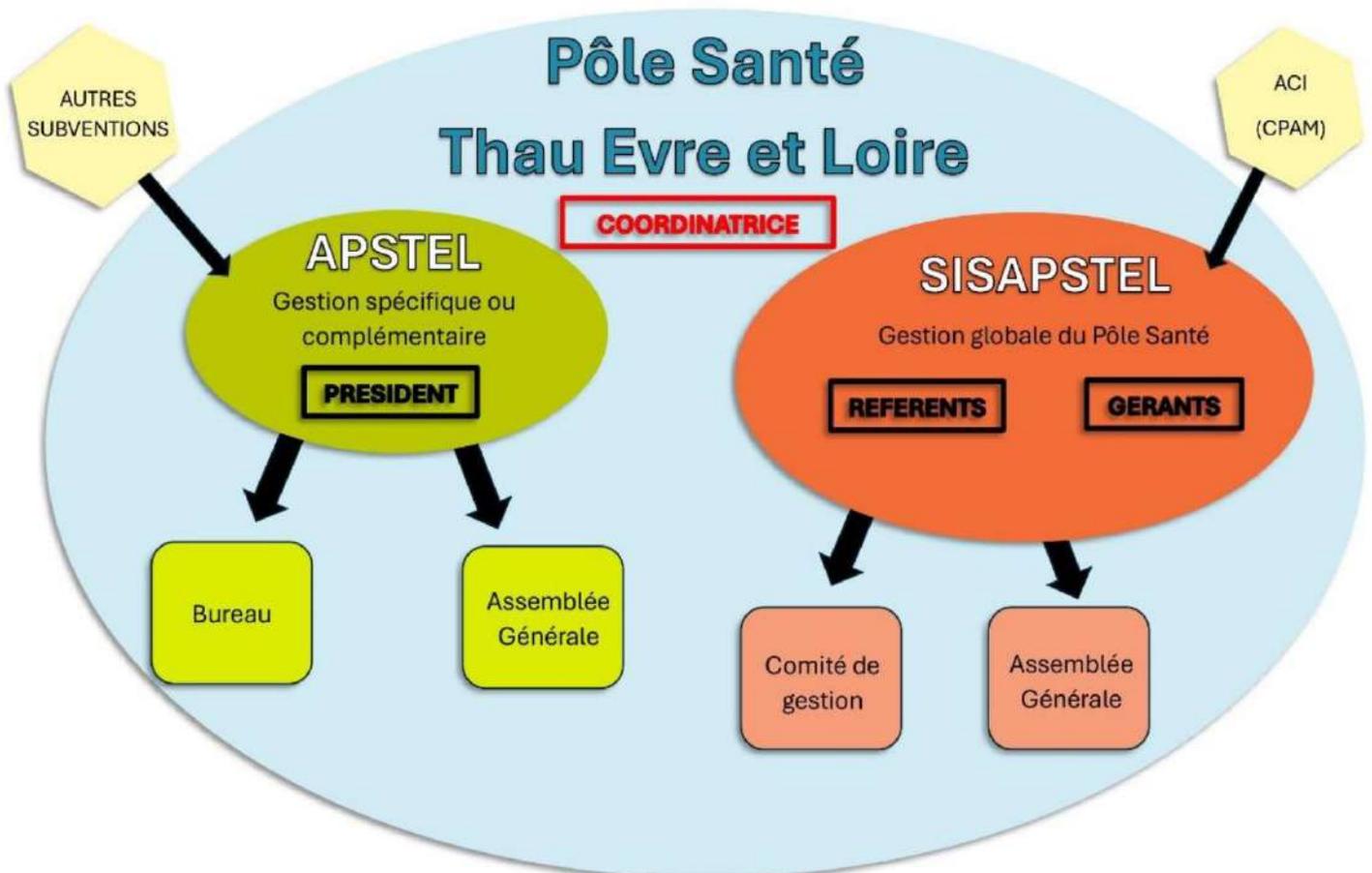
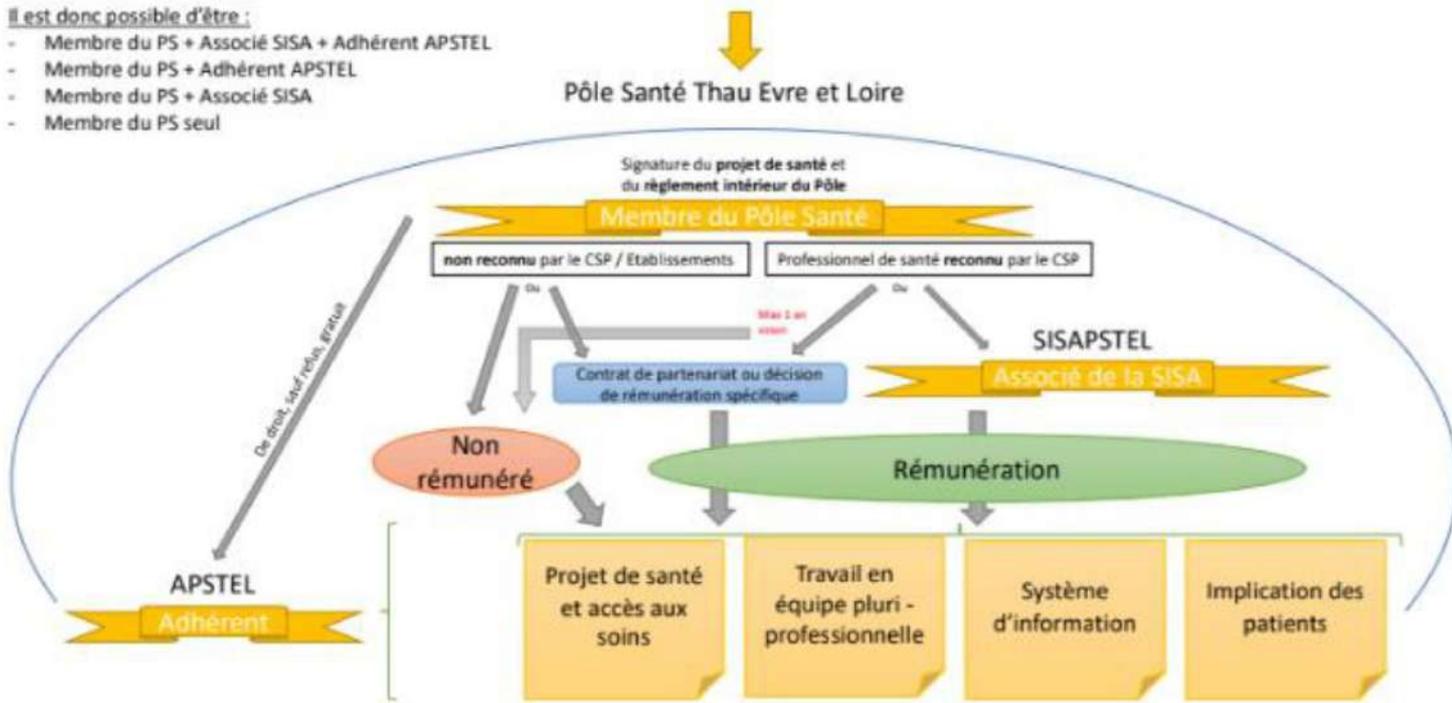
10

Votre participation

Le fonctionnement

Il est donc possible d'être :

- Membre du PS + Associé SISA + Adhérent APSTEL
- Membre du PS + Adhérent APSTEL
- Membre du PS + Associé SISA
- Membre du PS seul



LA PARTICIPATION AUX DECISIONS ET AUX DEBATS

Seuls les associés peuvent voter dans les instances décisionnaires du PSTEL mais tous les membres peuvent participer aux échanges et aux débats au sein des groupes de travail et des instances décisionnaires.

LE TRAVAIL EN EQUIPE ET EXERCICE INDIVIDUEL

Chacun conserve son indépendance professionnelle et exerce conformément aux règles déontologiques applicables à sa profession, dans les activités du PSTEL comme dans son exercice individuel.

Chacun est invité à participer au fonctionnement, aux groupes de travail et aux actions proposés par le PSTEL, selon ses possibilités (disponibilités du moment, intérêt pour le sujet abordé...). L'investissement au sein du PSTEL s'effectue sur le mode du volontariat.

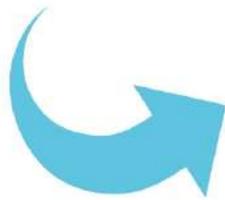
PARTICIPER PERMET :

- une meilleure interconnaissance avec les collègues alentours,
- une prévention de l'épuisement et de l'isolement de l'exercice en libéral,
- une interdisciplinarité,
- un enrichissement des connaissances professionnelles (psycho-sociales) par le travail pluriprofessionnel.

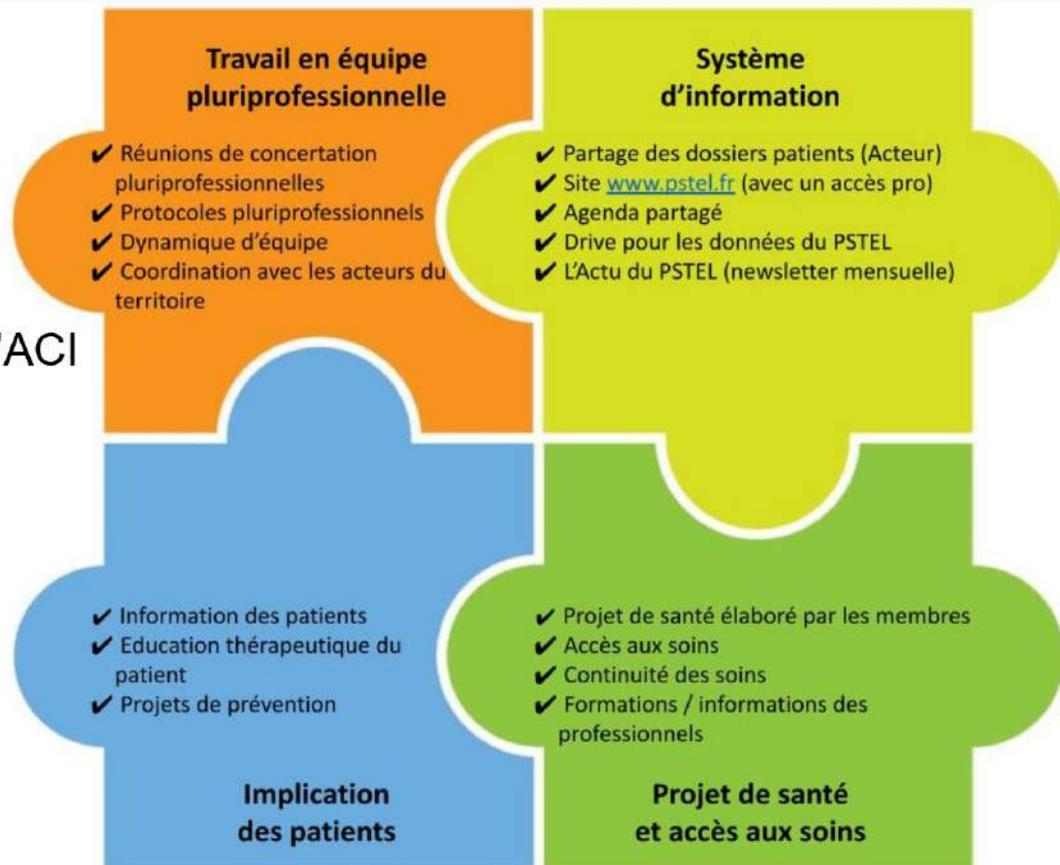


Le projet de santé

Pour répondre aux critères socles de l'ACI



Le projet de santé



Des professionnels fédérés autour d'un projet de santé dans le but de :

- développer le travail en **pluridisciplinarité** sur le territoire,
- contribuer à **l'organisation et à l'aménagement sanitaire et social** du territoire,
- participer à la **réflexion sur le plan de santé communal**,
- assurer **l'organisation des soins de premiers recours** (accès, mise en place, continuité),
- développer la **coopération et la coordination entre ses membres et des partenaires extérieurs**, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin

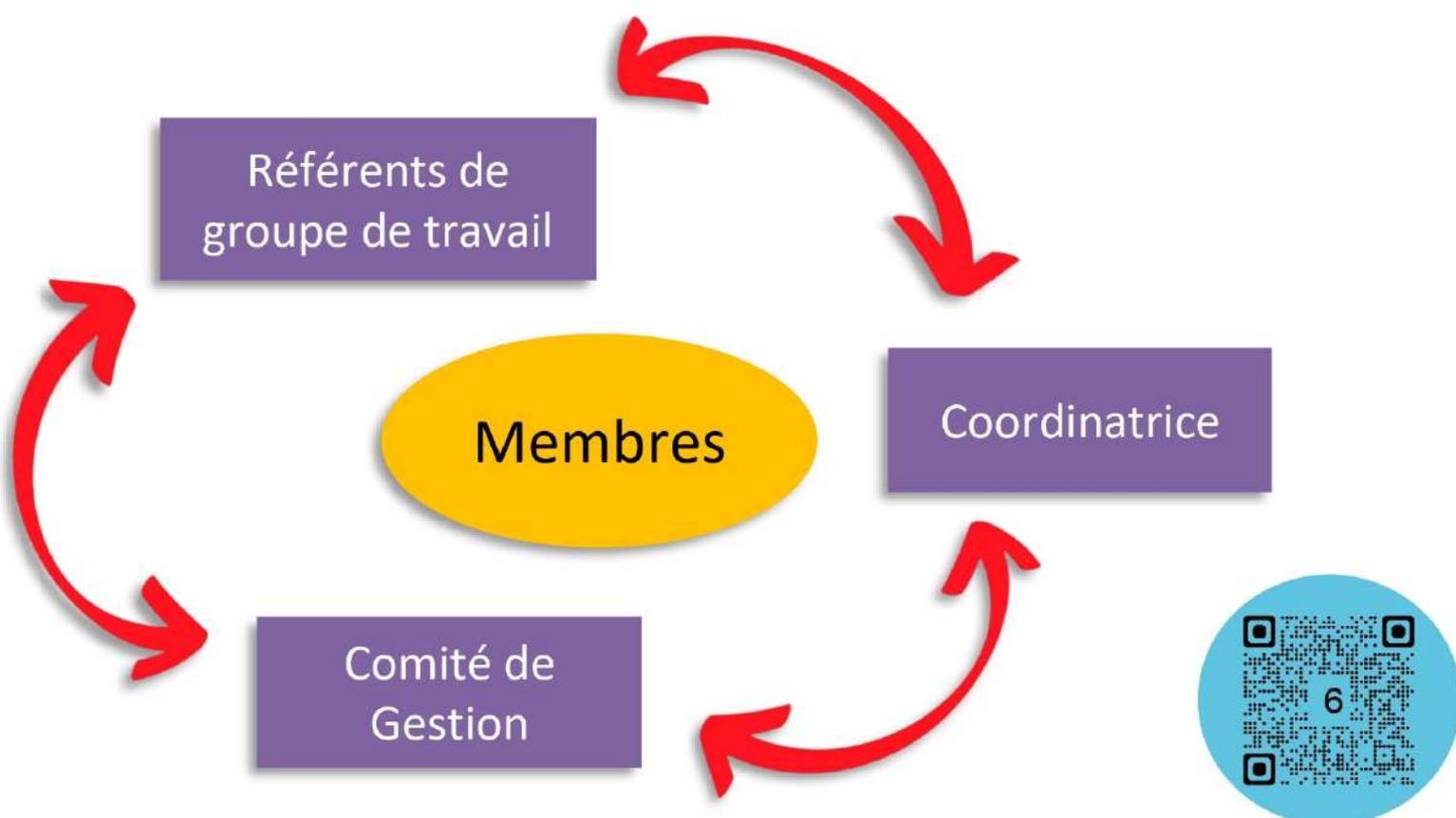
Par la mise en place :

- des actions de **santé publique et de prévention**,
- des actions d'**éducation thérapeutique**,
- des moyens permettant **l'échange d'informations, de pratiques et de savoirs**.

La coordination partagée :

Caractéristique particulière de notre Pôle Santé, la coordination s'articule autour de :

- la **coordinatrice**
- le **comité de gestion** (élu parmi les membres), (dont la gérance)
- les **référents de groupe de travail**
- et bien sûr les **membres** qui jouent un rôle important dans la dynamique du PSTEL



Le travail en équipe

L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE

PARTAGE DES DOSSIERS PATIENTS

Logiciel de gestion partagé (Acteur.fr de l'éditeur Aatlantide) en version "coordination", et possibilité d'un accès en version "gestion complète" (coordination, facturation et télétransmission, courriers, comptabilité, lien avec les partenaires...).

Accessible pour tous les professionnels de santé (abonnement financé par le PSTEL)

COMMUNICATION ENTRE PROFESSIONNELS

* un **site internet** (www.pstel.fr) qui propose deux modes d'accès :

- une *partie publique*, libre d'accès, destinée en particulier à la patientèle et aux partenaires, avec mise à disposition de diverses informations utiles (définition et description du PSTEL, annuaire des coordonnées professionnelles des membres, actions menées et formulaire de contact...);

- un *espace réservé aux membres* du PSTEL, pour permettre l'accès aux ressources relatives à la vie du PSTEL et nécessaires à l'exercice coordonné.



* un **agenda partagé** de la vie du PSTEL : consultation des dates de réunions du PSTEL, disponible sur le site internet et synchronisable avec votre agenda.

* une **newsletter mensuelle** : *l'Actu du PSTEL*



* un **drive**, accessible à tous les membres pour consulter l'ensemble des informations relatives au fonctionnement du PSTEL (CR, comptabilité, modèles de documents...).

LE TRAVAIL PLURIPROFESSIONNEL

* des **Réunions de Concertation Pluriprofessionnelle (RCP)**

réunions régulières pour échanger entre membres de situations complexes, de questions relatives à la pratique professionnelle et de la vie du Pôle Santé.

* des **groupes de travail**

constitués entre membres du Pôle Santé intéressés sur des thèmes variés en lien avec le Projet de Santé.

* des **réunions thématiques**

à visée de formation et d'information des professionnels

* des **réunions plénières**

pour se retrouver autour de l'avancée des projets, de la vie du PSTEL, et des orientations ou l'organisation du Pôle Santé.



LES FORMATIONS

Certaines formations ou réunions d'information (en lien avec le projet de santé) peuvent donner droit (sur décision du CG) à remboursement complet ou partiel des frais engagés et/ou à indemnisation des heures qui y sont consacrées.

Un budget y est consacré chaque année.



Ressources et indemnisation

LES RESSOURCES DU PSTEL

ACCORD CONVENTIONNEL INTERPROFESSIONNEL (ACI)

L'activité du PSTEL est principalement financé par la CPAM dans le cadre des ACI.

Le montant des fonds perçus est calculé chaque année, sur la base d'un rapport d'activité remis à la CPAM qui l'étudie en fonction de 4 dimensions représentées par le puzzle (page 5), qui se déclinent en critères socles (obligatoires) et en critères optionnels.



LES APPELS A PROJETS

LES SUBVENTIONS

L'INDEMNISATION DES MEMBRES



Effectuée au prorata du temps consacré par chacun à la mise en œuvre du projet de santé.

Taux horaire défini chaque année par le Comité de Gestion (max 90 €).



Votre participation

QUI PEUT ETRE MEMBRE ?

Tout professionnel de santé (reconnu par le CSP) et tout autre professionnel sur décision du Comité de Gestion.

VOTRE ENGAGEMENT

Selon les circonstances, un contrat de partenariat peut être proposé avant l'entrée dans la SISA. A noter que l'entrée dans la SISA se fait en novembre, un contrat de partenariat sera proposé pour toute entrée dans le PSTEL à un autre moment de l'année.



VOTRE INTERLOCUTRICE

Pour nous rejoindre, envoyez un mail à la coordinatrice

coordination.pstel@gmail.com





**PÔLE
SANTÉ**
Thau Evre & Loire

Rejoignez-nous !



www.pstel.fr

